

COMMUNE DE MALAUZAT

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE MUNICIPALE
DU MERCREDI 29 FEVRIER 2012**

L'an deux mil douze et le mercredi vingt-neuf février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée le 20 février 2012 par Monsieur le Maire, Jean-Paul AYRAL conformément à l'article L 2121-10 du Code général des collectivités territoriales :

Etaient présents : Mesdames AUZILLON Danielle et MAILLOT Marie-Paule. Messieurs AYRAL Jean-Paul, DESEMARD Georges, FOURNIER José, LARGERON Gilles, LAUDOUZE Jean-Louis, MICLET Daniel, PAPPALARDO Pierre et ROUSSY Raphaël.

Absents représentés : Mr Roger TRIoux donne pouvoir à José FOURNIER. Madame BOUYGE Maryse donne pouvoir à Georges DESEMARD.

Absents : JOLY Jean-Paul.

Conseillers en exercice : 13

Conseillers qui ont pris part à la délibération : 12

Nomination d'un secrétaire de séance : Jean-Louis LAUDOUZE.

Approbation du PV du 27/01/2012 à l'unanimité des membres présents ou représentés.

1 – Suivi des travaux :

Chantier Aménagement Pôle sportif : Les employés ont posé les bassoirs sur le local des vestiaires Foot, cette semaine. L'entreprise CMSI débutera les travaux de toiture, semaine 10 et l'entreprise BRASSIER, pour les menuiseries extérieures, à partir de la semaine 11. La pose de la toiture et des menuiseries extérieures du local technique se fera en même temps.

Signalétiques : Livraison des panneaux et des plaques rues etc. prévue semaine 18.

Chantier Parking Entrée Bourg de Malauzat : L'entreprise SCREG a repris cette semaine. Poursuite du remblaiement prévu courant mars.

Chantier Place de la Fontaine : L'entreprise SCREG est enfin intervenue : engazonnement, pose Panneaux...

2 - Tableau des effectifs :

✓ Création d'un poste de rédacteur au 01/03/2012

✓ Mise à jour du tableau des effectifs

Cadres d'emplois ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
<u>Filière Administrative :</u>				
<u>Cadre d'emplois des rédacteurs :</u>				
Rédacteur	B	1	1*	
<u>Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs :</u>				
Adjoint Administratif principal de 2° classe	C	1	1*	
Adjoint Administratif de 2° classe	C	1	1**	A raison de 22/35°
<u>Filière Technique :</u>				
<u>Cadre d'emplois des Adjoints techniques :</u>				
Adjoint technique de 2° classe	C	5	5	Dont 2 à temps non complet : 1 à raison de 25/35° 1 à raison de 14/35°
<u>Filière Sociale :</u>				
<u>Cadre d'emplois des ATSEM :</u>				
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1° classe	C	1	1	
<u>Filière Animation :</u>				
<u>Cadre d'emplois des Adjoints d'animation :</u>				
Adjoint d'animation de 2° classe	C	1	1**	A raison de 8/35°
<u>TOTAL</u>		10	8	4

(*) Même agent (détachement pour 6 mois sur poste de rédacteur)

(**) Même agent occupant deux postes

Agents non titulaires	Catégorie	Secteur d'activités	Rémunération	Motif du contrat
Poste d'Adjoint technique 2° classe	C	Bâtiments communaux, Voirie & Espaces verts	IB 297	Art.3 alinéa 2 de la Loi n° 84-53 du 26/01/2012 Besoin occasionnel ou saisonnier

Approbation à l'unanimité des membres ou représentés du tableau des effectifs

3 – PLU : Modification n° 3 :

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 10/01 au 10/02/2012, le commissaire enquêteur, dans son rapport en date du 16/02/2012 donne un avis favorable quant à ce projet de modification.

Approbation à l'unanimité des membres ou représentés de la modification n° 3 du PLU (Extension de la zone Ui dite des Gardelles).

4 – CNAS : Charte Action sociale :

Charte précisant, au sein de la collectivité, les missions et obligations des délégués, élu et agent, ainsi que celles du correspondant au profit des bénéficiaires ; elle indique aussi leur complémentarité. Le délégué élu, Mr FOURNIER en donne lecture.

CNAS = comité nationale d'action sociale

5 – Ouverture budgétaire / Dépenses Investissement:

Autorisation donnée à Mr le Maire d'engager, liquider et mandater certaines dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette :

Ces dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Travaux SIEG EP – Télécom & travaux connexes Chemin de la pisciculture et Place de la Fontaine 6266 €

Approbation à l'unanimité des membres ou représentés

6 – Questions diverses :

Riom Communauté : Rappel de la réunion du 17 mars 2012 à MOZAC sur le projet de territoire.

Fin de séance à 20 h 00.

Le Maire de MALAUZAT

Jean-Paul AYRAL